



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 6 juillet 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 6 juillet 2021, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 275-06-07-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante en retirant les sujets suivants :

- *Contrat - réfection de toitures de bâtiments municipaux et travaux connexes;*
- *Contrat - fourniture, installation et raccordement d'infrastructures souterraines pour la tenue d'événements - parc des papetiers et Marina de Grand-Mère;*
- *Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-682 - emprunt 1 285 000 \$ - travaux de vidange des boues des étangs d'eaux usées.*

Et en y ajoutant le sujet suivant :

- *Contrat - prolongement des services - avenue Jacques-Dolbec.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 276-06-07-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 21 JUIN 2021 ET DU 28 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021 et des séances extraordinaires tenues les 21 juin 2021 et 28 juin 2021 tels que rédigés par la greffière et le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 277-06-07-21

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

R 278-06-07-21

SIGNATURE - INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES QUÉBEC (ITQ) - ACHAT REGROUPEÉ - MICROSOFT OFFICE 365

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a reçu une proposition du centre Infrastructures technologiques Québec (ITQ) dans le but d'adhérer à un regroupement d'achats pour Microsoft Office 365;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan désire faire un virage technologique vers les outils de collaboration infonuagique;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons économiques, il serait avantageux pour la Ville de se joindre à ce regroupement et conclure un tel contrat;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil autorise l'adhésion de la Ville de Shawinigan à l'achat regroupé pour l'adhésion de Microsoft Office 365 du centre Infrastructures technologiques Québec.

Que le Conseil autorise monsieur Patrick Bellerive, directeur du Service des technologies de l'information, à signer le contrat d'adhésion ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que le Conseil octroie le contrat de fourniture de licences afin d'avoir accès à la Suite Microsoft Office 365 à la firme Compugen inc. pour une durée d'une année, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 279-06-07-21

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE - RUES, BÂTIMENTS, STRUCTURES ET BORNES D'INCENDIE - SECTEUR SAINT-JEAN-DES-PILES

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement et le déglacage de rues, de bâtiments, de structures et de bornes d'incendie dans le secteur Saint-Jean-des-Piles octroyé par la résolution R 358-21-08-18;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil exerce l'option de renouvellement du contrat pour le déneigement et le déglacage de rues, de bâtiments, de structures et de bornes d'incendie dans le secteur Saint-Jean-des-Piles intervenu avec **Verdure de demain 2006 SA**, pour une période supplémentaire de 2 ans, de la manière suivante :

- pour la saison hivernale 2021-2022, au montant de 33 646,31 \$, taxes en sus;
- pour la saison hivernale 2022-2023, au montant de 33 646,31 \$ plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 280-06-07-21

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE - ACCÈS AUX BÂTISSSES ET STRUCTURES ET BORNES D'INCENDIE - SECTEUR SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement et le déglacage des accès aux bâtisses et structures et des bornes d'incendie dans le secteur Saint-Georges octroyé par la résolution R 359-21-08-18;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil exerce l'option de renouvellement du contrat pour le déneigement et le déglacage des accès aux bâtisses et structures et des bornes d'incendie dans le secteur Saint-Georges intervenu avec **Guy**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Lavergne enr., pour une période supplémentaire de 2 ans, de la manière suivante :

- pour la saison hivernale 2021-2022, au montant de 37 234,78 \$, taxes en sus;
- pour la saison hivernale 2022-2023, au montant de 37 234,78 \$ plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 281-06-07-21

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE - STATIONNEMENTS ET ACCÈS AUX BÂTIMENTS - CENTRE GERVAIS AUTO ET CENTRE D'ENTREPRENEURIAT ALPHONSE-DESJARDINS

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement et le déglacage des stationnements et des accès aux bâtiments Centre Gervais Auto et Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins octroyé par la résolution R 361-21-08-18;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil exerce l'option de renouvellement du contrat pour le déneigement et le déglacage des stationnements et des accès aux bâtiments Centre Gervais Auto et Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins intervenu avec **Verdure de demain 2006 SA**, pour une période supplémentaire de 2 ans, de la manière suivante :

Lot 1 - Centre Gervais Auto

- pour la saison hivernale 2021-2022, au montant de 89 100,99 \$, taxes en sus;
- pour la saison hivernale 2022-2023, au montant de 89 100,99 \$ plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, taxes en sus;

Lot 2 - Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins

- pour la saison hivernale 2021-2022, au montant de 25 903,80 \$, taxes en sus;
- pour la saison hivernale 2022-2023, au montant de 25 903,80 \$ plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 282-06-07-21

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE - RUES, BÂTIMENTS ET BORNES D'INCENDIE - SECTEUR SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement et le déglacage des rues, des bâtiments et des bornes d'incendie du secteur Shawinigan (Baie-de-Shawinigan) octroyé par la résolution R 397-11-09-18;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil exerce l'option de renouvellement du contrat pour le déneigement et le déglacage des rues, des bâtiments et des bornes d'incendie du secteur Shawinigan (Baie-de-Shawinigan) intervenu avec **9039-4701 Québec inc.**, faisant affaire sous la raison sociale Entreprises Carl Marchand, pour une période supplémentaire de 2 ans, de la manière suivante :

- pour la saison hivernale 2021-2022, au montant de 180 192,40 \$, taxes en sus;
- pour la saison hivernale 2022-2023, au montant de 180 192,40 \$ plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 283-06-07-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-490.5 - ZONES DE VITESSE À 40 KILOMÈTRES À L'HEURE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 11 mai 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-490.5 modifiant le Règlement SH-490 établissant des zones de vitesse à 40 kilomètres à l'heure.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 284-06-07-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-654.1 - PROGRAMME D'AIDE AUX PARTICULIERS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juin 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, son coût et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-654.1 modifiant le règlement SH-654 établissant un programme d'aide aux particuliers en matière environnementale.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 285-06-07-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-679 - EMPRUNT - 190 000 \$ - RÉFECTION ET ENTRETIEN AUX OUVRAGES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juin 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, son coût et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-679 décrétant un emprunt et une dépense de 190 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et d'entretien aux ouvrages d'eau potable et d'eaux usées.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 286-06-07-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-680 - EMPRUNT - 460 000 \$ - INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AINSI QUE DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juin 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, son coût et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-680 décrétant un emprunt et une dépense de 460 000 \$ pour la réalisation de travaux à des infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi que pour les honoraires professionnels.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 287-06-07-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-681 - EMPRUNT 1 425 000 \$ - HONORAIRES PROFESSIONNELS ET TRAVAUX DE NATURE ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 28 juin 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, son coût et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-681 décrétant un emprunt et une dépense de 1 425 000 \$ pour des honoraires professionnels et la réalisation de travaux de nature environnementale.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 288-06-07-21

ADOPTION - POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté une première politique culturelle en 2004;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour cette politique en fonction de la réalité d'aujourd'hui;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte la Politique culturelle de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 289-06-07-21

APPROBATION DU RÈGLEMENT 2021-06-48 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles a adopté le Règlement 2021-06-48 décrétant une dépense de 6 352 000 \$ et un emprunt de 4 552 000 \$ afin de pourvoir aux provisions exigées par le MELCC pour la fiducie afférente au lieu d'enfouissement technique de Champlain;

CONSIDÉRANT QUE tout règlement d'emprunt adopté par la Régie doit être approuvé par les municipalités membres, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, pour entrer en vigueur;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil approuve le Règlement 2021-06-48 décrétant une dépense de 6 352 000 \$ et un emprunt de 4 552 000 \$ afin de pourvoir aux provisions exigées par le MELCC pour la fiducie afférente au lieu d'enfouissement technique de Champlain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 290-06-07-21

AFFECTATION - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES RELIÉES À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le Règlement SH-678 créant une réserve financière pour le financement des dépenses reliées à l'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QU'une réserve financière permet de mieux répartir dans le temps l'effort financier des citoyens en plus d'étaler le financement de travaux sur une période plus longue et ainsi réduire le niveau d'endettement de la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE les règlements 33-01 de l'ex-Ville de Shawinigan et 1077.1001 de l'ex-Ville de Shawinigan-Sud représentent des réserves pour l'assainissement des eaux des anciennes municipalités et que ces derniers ont des soldes disponibles;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil affecte un montant de 259 203,77 \$ à la réserve financière pour les dépenses reliées à l'assainissement des eaux SH-678.

Que les règlements suivants, n'ayant plus de solde disponible, soient fermés :

- Règlement 33 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à l'assainissement des eaux;
- Règlement 1077.1001 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à l'assainissement des eaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 291-06-07-21

RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a dressé des listes de dossiers à fermer pour lesquels la perception des créances est impossible puisque tous les moyens de les percevoir ont été épuisés;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise la radiation de mauvaises créances au montant de 27 143,93 \$, détaillées sur les listes intitulées « Liste des dossiers à fermer - Finances » et « Liste des dossiers à fermer - Cour municipale ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 292-06-07-21

REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, la conseillère suivante à représenter la Ville :

Josette Allard-Gignac, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Nancy Déziel et Jean-Yves Tremblay lors du Gala de boxe qui aura lieu le 16 juillet 2021 au Centre Gervais Auto;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Jacinthe Campagna et Nancy Déziel lors de l'activité Naomie et le ruban rose qui aura lieu le 14 août 2021;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 293-06-07-21

CONTRAT - PROLONGEMENT DES SERVICES - AVENUE JACQUES-DOLBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Jacques-Dolbec;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres comprend les options « A » et « B » établies en fonction du délai accordé pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour des travaux de prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Jacques-Dolbec, selon l'option « A », au plus bas soumissionnaire conforme, soit **J. P. Doyon Itée**, pour un montant de 812 278 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-668.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MENTIONS SPÉCIALES DU MAIRE

Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux représentants de diverses personnes et associations ainsi qu'aux représentants de divers comités afin de démontrer la réelle considération du conseil à l'égard d'actions, de performances et de réalisations.

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 17 août 2021 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 26 juillet 2021, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil; de même que les personnes qui ne sont pas présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 42.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Michel Angers
Maire

Me Chantal Doucet
Greffière